

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2024-12-088

**Avance subvention Centre Communal d'Action Sociale  
(CCAS) - Exercice 2025**

Rapporteur : *Jeanine FAVRE SECOND*

<u>Date de Convocation</u> : 03 décembre 2024	<u>Séance du 10 décembre 2024</u>
<u>Date d'affichage</u> : 16 décembre 2024	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 26	
▪ Nombre de votants : 29	

### Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Catherine PRAT, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Jennifer HAMAIDE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Philippe REYNERO, Marie-Laure PERDIGUIER, Marie GAGET-MARTIN, Georges BERTANA, Annick DUBOIS, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Christèle PELISSIER, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

### Étaient absents excusés et représentés :

Estelle ROLLE pouvoir à Sandrine IGNERSKI, Renée THOMAS pouvoir à Jeanine FAVRE SECOND, Jade MORENAS pouvoir à Jennifer HAMAIDE,

### Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

Le vote du budget primitif de la commune pour l'exercice budgétaire 2025 n'interviendra qu'au cours du mois d'avril 2025. Ainsi, les subventions allouées par la ville ne peuvent être attribuées avant cette date.

Afin de permettre au CCAS de fonctionner et d'assurer la continuité du service public, il est nécessaire de lui verser une avance d'un montant de 150 000 euros.

Pour mémoire, la subvention 2024 s'élevait à 246 848.72 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-7,

**Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et**

- **AUTORISE** le versement d'une avance au CCAS avant le vote du budget primitif 2025 pour un montant de 150 000 €.
- **PRÉCISE** que le montant total de la subvention à allouer au CCAS sera proposé lors du vote du budget primitif 2025 et que la dépense sera imputée au chapitre 65.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 12/12/2024  
Le secrétaire de séance,



Nicolas CHASTEL

Le 12/12/2024  
Le Maire,



Grégoire SOUQUE